



**Organisation Non Gouvernementale ayant
Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations
Unies, membre observateur à la Commission
Africaine des Droits de l'Homme et des
Peuples (CADHP) de l'Union Africaine**

RAPPORT TRIMESTRIEL DES JEUNES DEFENSEURS DES DROITS DE
L'HOMME DE LA RENCONTRE AFRICAINE POUR LA DEFENSE DES
DROITS DE L'HOMME (RADDHO)

Sur
La Protection et la Promotion des Droits
des Réfugiés et Demandeurs d'Asile à
Dakar (Sénégal)

(Août 2005 – OCTOBRE 2005)

I. Présentation sommaire du Programme des Jeunes Défenseurs Africains Francophones des Droits de l'Homme

Dans le cadre d'un partenariat entre la RADDHO et Agir Ensemble (ONG de défense des droits de l'homme basée à Lyon, en France) et certaines organisations Africaines Francophone de défense des droits de l'homme notamment le Groupe Lotus (Kisangani, République Démocratique du Congo), ITEKA (Bujumbura, Burundi), LTDH (Moundou, Tchad), ATPDH (Njaména, Tchad), Voix des Sans Voix (Kinshasa, République Démocratique du Congo), RADDHO (Dakar, Sénégal) et OCDH (Pointe-Noire, Congo Brazzaville) un programme de formation de jeunes a été initié.

Pour ce qui concerne la RADDHO, la première phase s'est tenue à Dakar du 03 au 05 novembre 2003 au Centre Culturel Blaise Senghor. Elle avait pour objectif d'apporter aux jeunes une connaissance relative aux différents instruments et mécanismes juridiques nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux. La deuxième phase d'une durée de six (6) mois à abouti à l'élaboration de projets sur les droits de l'homme par les jeunes des différentes organisations. La troisième phase a consisté en une Rencontre Inter africaine de jeunes défenseurs des droits de l'homme à Dakar, du 14 au 16 Mai au CESAG, avec la participation d'Agir Ensemble, de deux jeunes par organisation et de leur encadreur (Responsable), il y avait la participation de la Francophonie représentée par M. Alassane Tigri et du CODAP (ONG basée en suisse et qui a pour mission d'apporter un appui technique aux jeunes défenseurs des droits de l'homme dans la mise en œuvre et dans l'harmonisation de leurs projets).

A l'issue de cette rencontre certains projets ont été sélectionnés, corrigés et financés par Agir Ensemble. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet sur «**la Protection et la Promotion des Droits des Réfugiés et Demandeurs d'Asile à Dakar**» élaboré par un groupe de jeunes de la RADDHO.

Un réseau des jeunes défenseurs des droits de l'homme a été également mis sur pied pour permettre aux jeunes de ces différents pays à savoir le Tchad, la RDC, le Congo Brazzaville, le Burundi et le Sénégal d'échanger leurs points de vue sur la situation des droits humains en Afrique d'une manière générale et plus spécifiquement dans leurs pays respectifs.

L'exécution du Projet sur la Protection et la Promotion des Droits des Réfugiés et Demandeurs d'Asile à Dakar, a démarré le 1^{er} Août 2005 et prendra fin le 31 Juillet 2006. La mise en œuvre de ce projet est assurée par nous jeunes de la RADDHO sous la supervision de notre encadreur **M. Frédéric Philippe Diouf Coordonnateur de l'Observatoire Décentralisé des Droits de l'Homme de Dakar (ODDH), Structure régionale de la RADDHO.**

II. Introduction

Depuis des décennies, l'Afrique est secouée par des conflits interethniques, des conflits armés, des guerres civiles et autres. Notre continent est ainsi confronté à une véritable crise humanitaire si l'on considère le nombre exorbitant de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées qu'il héberge, près de 7 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, c'est-à-dire un tiers des réfugiés dans le monde, circulent en Afrique dans des conditions extrêmement difficiles, sans compter environ 13 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays.

En Afrique de l'Ouest, le Sénégal n'est pas une exception. Il est le quatrième pays d'accueil en Afrique de l'Ouest après la Guinée, la Sierra Léone et le Libéria. Le Sénégal est ciblé pour sa stabilité politique et selon les statistiques du HCR il accueille environ 22.991 réfugiés qui viennent pour la plupart de la Mauritanie, de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo, du Congo Brazzaville, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Tchad etc...

Ainsi dans le souci de contribuer modestement à un meilleur respect et à une mobilisation réelle pour une prise en charge de la question des réfugiés nous avons mis en œuvre un certain nombre d'activités dans le cadre de l'exécution de notre projet.

III. Protection des droits des réfugiés

1. Activités socio-économiques

Le Sénégal accueille des milliers de réfugiés et le nombre s'est accru avec la crise ivoirienne qui perdure. Un grand nombre de réfugiés s'est déplacé ces derniers temps vers le Sénégal. Etant un pays en voie de développement le Sénégal est souvent confronté à différents problèmes socio-économiques avec ses propres citoyens tels que le chômage et autres .Par conséquent la situation socio-économique des réfugiés et demandeurs d'asile se complique davantage. Pour autant on n'a pas noté une volonté réelle de la part des autorités Sénégalaises d'améliorer les conditions de vie de ces personnes vulnérables, contraintes au déplacement. Dans le cadre des activités du projet de protection et de promotion des droits des réfugiés et demandeurs d'asile, nous avons initié un certain nombre d'actions en leur faveur.

Un appui a été apporté aux jeunes filles réfugiées ivoiriennes à travers le financement d'un microprojet de restauration. Le financement de ce microprojet leur permettra non seulement de trouver un travail et de s'intégrer graduellement mais aussi d'être à l'abri des tentatives de la prostitution. En outre, un comité de suivi a été mis sur pied, composé de membres de la coordination du projet des jeunes de la RADDHO et de femmes réfugiées pour assurer la réussite du microprojet.

2. Education

Grâce aux actions menées dans le cadre de notre projet, nous avons pu contribuer au respect du droit à l'éducation des réfugiés et demandeurs d'asile.

Nous avons facilité à des enfants réfugiés, l'accès à des écoles primaires afin de s'inscrire pour continuer ou commencer leurs études. C'est le cas aussi pour les élèves du secondaire qui ont demandé et reçu notre appui auprès des écoles privées et publiques de la place. Les mêmes actions ont été menées à l'endroit des étudiants. Notre appui était d'adresser des lettres de recommandation ou de exonération aux chefs d'établissements. Pour d'autres cas nous nous sommes rendus sur les lieux pour discuter avec les principaux responsables d'établissements éducatifs. Il faut signaler que nos démarches ont pu aboutir à des résultats satisfaisants.

3. Assistance médicale

Sur le plan sanitaire, nous avons reçu beaucoup de demandes d'assistance médicale de la part des requérants d'asile. Ces demandes concernaient pour la plupart l'achat de médicaments ou de frais

de consultation. Nous avons répondu favorablement à certaines demandes, pour d'autres nous leur avons recommandé certaines structures sanitaires.

Nous avons été également sollicités par le groupe de réfugiés ivoiriens venus de la Guinée Conakry pour un appui médical aux femmes et enfants malades qui vivaient parmi eux. Nous les avons non seulement appuyés dans ce sens mais aussi sur le plan humanitaire, à savoir l'achat de denrées de première nécessité.

4. Orientation et Conseil

Pendant ces trois mois d'exécution du projet, nous avons orienté et conseillé 47 réfugiés dont la plupart sont des demandeurs d'asile. La majorité d'entre eux sont de nationalité Ivoirienne mais il y a également des Guinéens, des Bissau Guinéens, des Tchadiens, des Congolais... Ils nous sollicitent pour différents besoins relatifs à leurs situations.

Dans cette perspective nous leur apportons un appui technique et des conseils à deux niveaux : la rédaction de la demande d'asile auprès de la Commission Nationale d'Eligibilité (CNE) et le remplissage du formulaire d'asile octroyé par la même Commission. Les demandeurs d'asile qui voient leur demande rejetée nous consultent pour qu'on leur explique les voies et moyens à entreprendre pour faire appel. Nous joignons aussi au besoin une lettre de recommandation à leurs dossiers et à la formulation de l'appel, et nous ne manquons pas d'attirer l'attention de la Commission sur les dispositions que le Sénégal a signées et ratifiées en l'occurrence la Convention de Genève et celle de l'OUA.

Nous les orientons également dans d'autres structures qui œuvrent dans le domaine des réfugiés, s'ils nous sollicitent sur des questions qui ne relèvent pas de notre champ d'intervention ou de compétence. Il arrive aussi que d'autres structures, voire des réfugiés eux-mêmes, recommandent et orientent d'autres réfugiés vers nous.

IV. Promotion des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile

1. Séance de discussion entre les jeunes défenseurs et les réfugiés

Le 14 Août 2005, l'Association Ivoirienne des Réfugiés et Demandeurs d'Asile au Sénégal (AIRDAS), a sollicité les jeunes défenseurs des droits de l'Homme à prendre part à sa rencontre organisée au siège de la RADDHO. Les membres de l'association (AIRDAS), ont profité de notre présence pour nous interpellier sur diverses questions relatives à leurs droits et obligations, à la manière dont la RADDHO éventuellement pourrait les défendre auprès de la Commission Nationale d'Eligibilité, du HCR et de la police en cas d'arrestation arbitraire. Ils nous ont également interpellés sur les objectifs de notre projet pour les réfugiés.

Nous avons répondu à leurs différentes interpellations avec l'appui de notre encadreur, en nous appuyant sur des cas concrets telles que des arrestations de réfugiés et d'étrangers, notamment le cas des 49 réfugiés qui vivaient au Bureau d'Orientation Sociale (BOS une organisation partenaire du HCR) qui avaient fait l'objet d'arrestations par la police en décembre dernier et que la RADDHO a pu gérer avec succès.

En ce qui nous concerne, nous menons également beaucoup d'activités similaires en étroite collaboration avec le WARIPNET, qui est un réseau d'ONG Ouest Africaines oeuvrant pour la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées. Le WARIPNET a son

siège dans les locaux de la RADDHO. Nous avons travaillé avec les membres de ce Réseau sur le cas des 123 réfugiés ivoiriens venus de la République de Guinée.

L'Association s'est réjouie de la documentation que nous avons photocopiée et mise à leur disposition à savoir la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 et celle de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Cette documentation leur permettra de mieux comprendre leurs droits et obligations.

2. Organisation d'une conférence de presse

Le jeudi 25 Août 2005, l'AIRDAS nous a sollicité pour leur donner des conseils et des informations leur permettant d'organiser une conférence de presse. Nous les avons aidés à la rédaction d'une lettre d'invitation et à sa dissémination à l'endroit de la presse nationale et internationale et des organisations de la société civile. Nous leur avons également livré d'amples informations et des éléments non seulement sur les faiblesses du système de la protection des réfugiés au Sénégal, mais également sur la lenteur de la procédure d'asile afin de renforcer leur déclaration. Nous les avons conseillés de modérer leur langage pendant la conférence de presse pour ne pas entrer en conflit avec les dispositions de la loi Sénégalaise, ce qui pourrait compliquer davantage leur situation.

Le vendredi 26 Août 2005 à 16 heures débute la conférence de presse en présence de la presse locale et internationale (Walf FM, Afia FM, Envi FM, Sud FM, Manoré FM, RTS, le Soleil, TV5, RFI). Le président de l'AIRDAS a profité de cette occasion exceptionnelle pour fustiger le manque de volonté des autorités sénégalaises, des organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme à leur venir en aide. Il a également dénoncé l'absence de structures d'accueil pour les demandeurs d'asile et les réfugiés au Sénégal. C'est ainsi qu'ils ont lancé un cri de détresse et demandé que leur situation soit prise au sérieux.

Le secrétaire général de la RADDHO, M. Alioune Tine, présent lors de la conférence de presse pour nous appuyer effectivement dans cette dynamique de défense et de protection des droits des réfugiés et demandeurs d'asile, a qualifié cette situation de « scandaleuse ». D'ailleurs pour le Secrétaire Général de la RADDHO, la crise profonde dans laquelle se trouve la Côte d'Ivoire depuis 2002 appelle comme solution sa mise sous tutelle de l'ONU à l'image du Kosovo. Il a aussi proposé la tenue d'un sommet de l'Union Africaine qui se pencherait sérieusement sur cette crise.

Le président de l'AIRDAS, M. Ben Diaby, a signalé au passage que la plupart d'entre eux qui ont demandé l'asile politique, voient leur requête rejetée par la CNE et sans explication. Lui-même est arrivé au Sénégal en 2001 et n'a pu avoir le statut qu'en 2003, après beaucoup de tracasseries administratives. Or ce statut de réfugié est l'unique voie pour jouir de certains droits à savoir : s'inscrire dans une école ou université, bénéficier de l'assistance du HCR et même certaines organisations de défense des droits de l'homme et humanitaires exigent le statut avant de réagir positivement en faveur du réfugié.

Pour les questions techniques posées par les journalistes et sur lesquelles les membres de la AIRDAS n'avaient de compétence, nous avons pu apporter les clarifications et réponses appropriées.

Toujours dans le cadre de la conférence de presse, certains journalistes ont estimé nécessaire de tenir une émission dans les langues locales sur la situation des réfugiés Ivoiriens au Sénégal. Ne maîtrisant pas les langues locales, ces derniers nous ont naturellement demandé de le faire à leur place, ce que nous avons accepté volontiers.

L'émission nous a permis d'informer un très large public sénégalais sur la situation dramatique que vivent des réfugiés et demandeurs d'asile dans notre pays. Nous avons saisi cette occasion pour présenter notre projet en faveur des réfugiés, nos objectifs et réalisations.

Sous ce rapport, nous avons mis l'accent sur la lenteur de la procédure d'asile au Sénégal dont la durée maximale normale est de six mois. Toutefois, dans la pratique, cette même procédure peut s'étendre jusqu'à deux voire trois ans, ce que nous avons qualifié d'inadmissible et de déplorable, d'autant plus que pendant toute cette durée aucune assistance n'est accordée aux requérants d'asile qui sont livrés à eux-mêmes et aux affres de la rue. C'est ainsi que certains deviennent dépressifs. Ceci démontre effectivement le manque de volonté des autorités sénégalaises à améliorer les conditions de vie des réfugiés et demandeurs d'asile dans notre pays qui est considéré comme un pays de « Téranga ».

Ces personnes ont été forcées à l'exil de leurs pays à cause d'une minorité d'individus égoïstes et corrompus qui s'acharnent par tous les moyens légaux et illégaux pour accéder et/ou se pérenniser au pouvoir au détriment des populations civiles souvent victimes. Il faut signaler que le plus souvent les instigateurs de ces actes inadmissibles sont des « intellectuels ». **Nous nous sommes posés la question de savoir quel est le rôle de l'intellectuel dans nos sociétés ?**

En définitive, nous avons lancé un appel aux populations pour se solidariser très rapidement avec leurs frères et sœurs réfugiés Africains.

3. Campagne de sensibilisation et les différentes rencontres:

- **Organisation d'un tournoi de basket-ball au centre de Bopp les 16-17-18 septembre 2005, à Dakar**

Dans le cadre de l'exécution du projet et en référence à la rubrique relative à la campagne de sensibilisation prévue par le dit projet, nous avons pu grâce à l'accord et au soutien des Coachs Ousseynou Diallo et Mactar Bâ co-organisateurs du tournoi, mener pendant trois jours une campagne de sensibilisation que nous avons jugé très instructive pour les populations.

En joignant le sport à cette cause noble qu'est la défense des droits des réfugiés, nous avons pu à l'endroit des jeunes mettre en exergue la précarité de la situation des réfugiés.

Ce fut l'occasion pour nous d'éveiller les consciences sur la question des réfugiés que bon nombre de citoyens Sénégalais ignorent. En effet, pour certains, le problème des réfugiés était souvent perçu comme celui des personnes venues d'ailleurs et de ce fait ne se sentaient pas concernés, d'autres ignoraient même l'existence de réfugiés dans notre pays.

Ainsi, pendant ces trois jours l'occasion nous a été offerte d'évoquer et d'illustrer la question des réfugiés et les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Par ailleurs, nous avons également mis l'accent sur la responsabilité du gouvernement vis-à-vis de ces personnes, en nous basant sur les différents instruments légaux nationaux, régionaux et internationaux relatifs à la protection des réfugiés.

Nous avons essayé de conscientiser les participants et spectateurs en leur faisant comprendre que la question des réfugiés concerne tous et chacun.

La distribution de T-shirts flanqués des slogans « **Vous pouvez être réfugié !** » et « **Solidarité avec les réfugiés africains** » est venue renforcer l'idée selon laquelle le problème des réfugiés est le nôtre et que nous avons l'obligation morale de nous solidariser avec nos frères réfugiés.

En somme nous osons espérer que cette campagne de sensibilisation aura une portée positive sur cette jeunesse qui devra porter demain haut le flambeau.

- **Rencontre avec l'équipe de Human Rights Watch à Dakar**

Le 26 Octobre 2005, à l'occasion du passage à Dakar d'une équipe de Human Rights Watch pour le cas Hisséne Habré, nous avons saisi cette opportunité pour la rencontrer. La rencontre s'est tenue dans les locaux de la RADDHO et en présence d'un collectif de demandeurs d'asile composé de Tchadiens, d'Ivoiriens, de Libériens... Nous avons débattu sur la situation des requérants d'asile et du système de protection des réfugiés au Sénégal, et nous les avons exhorté à s'intéresser à leur conjoncture mais également à suivre de très près le respect des droits des réfugiés au Sénégal.

- **Rencontre avec M. Moktar Ba leader des FLAM (Forces de Libération Africaine de Mauritanie) une Association de réfugiés mauritaniens**

Suite à leur nombre de plus en plus croissant et visible dans les rues de Dakar et suite aux conditions d'extrême précarité dans lesquelles se trouvent les réfugiés Mauritaniens qui ont choisi de quitter la vallée pour la capitale, nous avons jugé nécessaire de nous intéresser un peu plus à cette communauté dans l'exécution du projet.

C'est dans cette optique que nous avons rencontré Mr Moktar Ba, secrétaire général des FLAM, section Sénégal. Il est revenu au cours de notre entretien sur les conditions difficiles des déportés et des réfugiés rejetés par leur pays, abandonnés par tous et victimes selon lui d'une conspiration du silence et de l'indifférence généralisée. Il nous a aussi édifié sur leurs relations conflictuelles avec les responsables du HCR et du gouvernement.

Ils sont les grands oubliés, les laissés pour compte dans un pays glorifié pour sa « légendaire Tèranga ». Selon le secrétaire général, les réfugiés Mauritaniens au Sénégal sont rejetés par leur patrie, abandonnés par le HCR et évités par l'Etat Sénégalais. Selon lui, il y'a plus de 65 000 déportés. Mais les réfugiés Mauritaniens à Dakar n'ont pas jusqu'à nos jours été recensés et l'on ne saurait dire le nombre exact qui errent dans les artères de la capitale.

M. Moktar considère que le mieux à faire est d'organiser un retour au pays étant donné, avance-t-il que le 03 août 2005, la Mauritanie a tourné l'une des pages les plus sombres de son histoire avec le putsch perpétré contre le dictateur Ould Taya, principal responsable de la déconfiture sans précédent du pays. Selon lui, une ère nouvelle s'ouvre donc pour le peuple Mauritanien, victime des 21 ans de pouvoir absolu du potentat despotique. Il prône entre autres, la tenue d'une conférence nationale en vue du règlement définitif du passif humanitaire de la question nationale et sociale et des crimes économiques...pour jeter enfin les bases d'une véritable réconciliation nationale en Mauritanie.

C'est dans cette optique que nous avons dû apporter à leur demande une aide financière leur permettant de combler tant bien que mal leur budget relatif à la tenue d'une conférence dans la Vallée du Fleuve Sénégal pour discuter ensemble des opportunités et des perspectives d'un retour organisé.

- **Rencontre avec un étudiant Tchadien en Tunisie expulsé vers le Sénégal**

Nous avons été saisis par M. Makaila Nguebla, un jeune Tchadien, qui poursuivait ses études en Tunisie et qui a été expulsé vers le Sénégal. Il est auteur de nombreux articles parus dans la presse internationale (Jeune Afrique l'Intelligent et Afrique Magazine) et sur le site Ialtchad.com basé au Canada, sur le respect des droits de l'Homme au Tchad, son pays d'origine.

M.Nguebla est aussi signataire d'une pétition en faveur du député de l'opposition tchadienne Ngarlédji Yorangar, défenseur du dossier « pétrole tchadien ». M.Nguebla a été arrêté par la police tunisienne de connivence avec les autorités tchadiennes pour l'extrader au Tchad où sa vie est en danger. Incarcéré puis expulsé vers le Sénégal, il a eu la vie sauve grâce au soutien de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme qui s'était mobilisée en intercédant en sa faveur auprès des autorités tunisiennes. Nous saluons au passage cet acte louable de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme.

M.Nguebla est à Dakar depuis près de quatre (4) mois où il a introduit une demande d'asile auprès des autorités Sénégalaises et jusqu'à présent il est dans l'expectative.

Nous l'avons aidé pour les démarches relatives à la procédure d'octroi du statut d'asile politique et lui avons apporté une aide ponctuelle car en sa qualité de demandeur d'asile, il n'a jamais bénéficié d'aucune aide humanitaire, ni du côté du HCR encore moins de son pays d'accueil. Pourtant, il est en possession des documents pertinents attestant les raisons de sa persécution au Tchad.

Etant jeunes défenseurs des droits de l'Homme, nous dénonçons et condamnons avec la dernière énergie cet acte des autorités tunisiennes qui violent le droit à la liberté d'opinion et d'expression, tel qu'il est prévu dans les dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en son article 19 et de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en son l'article 9. Nous saisissons cette opportunité pour exhorter les Etats au respect de leurs engagements vis-à-vis des instruments internationaux qu'ils ont signés et ratifiés. Le respect de ces instruments constitue à notre avis la condition sine qua non d'une paix durable.

V. Contraintes

Dans l'exécution de ces différentes activités menées, nous avons été confrontés à un certain nombre d'obstacles, qui ne nous ont pas permis de réaliser pleinement nos ambitions relatives à la protection, à la défense et à la promotion des droits des réfugiés et demandeurs d'asile. La faiblesse de moyens financiers et logistiques en est le soubassement de ces contraintes. Il s'y ajoute également de fausses informations que certains réfugiés nous livrent sur leurs situations. Ces attitudes sont certainement dues à leurs traumatismes ou leurs situations.

VI. Recommandations

Au regard de tout ce qui précède, nous recommandons vivement :

A la CNE:

- ✚ d'améliorer l'accueil réservé aux demandeurs d'asile ;
- ✚ d'uniformiser la procédure de l'interview à travers la création d'une commission unique composée des membres statutaires de la CNE (ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, ministère des Affaires étrangères, ministère de la Solidarité) en présence du demandeur d'asile et de la Société Civile ;
- ✚ d'accélérer le traitement de la procédure d'asile ;

- ✚ de réviser les textes qui régissent la Commission,

Au Gouvernement :

- ✚ de reconsidérer la procédure de demande d'asile ;
- ✚ de créer un organe de recours indépendant de la CNE dans lequel les organisations de défense des droits de l'homme seront représentées ;
- ✚ d'intégrer des ONG de défense des droits de l'homme dans la commission nationale d'éligibilité ;
- ✚ de créer un centre d'accueil pour les réfugiés et demandeurs d'asile ;
- ✚ d'attribuer une carte d'identité aux réfugiés par le ministère de l'Intérieur ;
- ✚ de renforcer sa collaboration avec le HCR ;
- ✚ de prendre en compte les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les programmes de distribution de vivres,

Au HCR :

- ✚ de créer un département au sein du HCR pour les demandeurs d'asile ;
- ✚ de créer un centre d'accueil pour les réfugiés et demandeurs d'asile ;
- ✚ d'accélérer la procédure du retour volontaire et de la réinstallation;
- ✚ d'assurer une égalité d'accès à la réinstallation pour tous les réfugiés,

Aux ONG :

- ✚ de faire un plaidoyer pour le respect des droits des réfugiés et demandeurs d'asile ;
- ✚ de faire un plaidoyer pour l'application et le respect par les Etats des conventions de Genève de 1951 et de l'OUA de 1969;
- ✚ d'assurer une application concrète des objectifs relatifs à la défense des droits de l'homme,

Aux populations locales :

- ✚ de se solidariser avec leurs frères réfugiés et d'éviter de les stigmatiser ;
- ✚ de faciliter leur intégration,

Aux réfugiés

- ✚ de respecter les lois et règlements de leur pays d'accueil,

A la communauté africaine et internationale

- ✚ de s'impliquer davantage sur la question des réfugiés et demandeurs d'asile ;
- ✚ de renforcer les moyens financiers et logistiques du HCR et des ONG oeuvrant dans le domaine des réfugiés;
- ✚ de s'attaquer d'une manière efficace et profonde aux causes de cette migration forcée ;
- ✚ d'œuvrer pour une stabilité politique et une paix durable,

A la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

- ✚ de travailler objectivement avec les gouvernements Sénégalais et Mauritanien et les associations de réfugiés Mauritaniens sous l'égide du HCR et de la Communauté internationale pour le retour organisé des réfugiés Mauritaniens souhaité par la majorité.

Fait à Dakar le 31 octobre 2005

Pour

la Coordination du projet

Djibril Baldé (Coordonnateur) : djibril.balde@laposte.net

Jack Mactar Dieng: jackmackatar@yahoo.fr